



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013294-0004

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 21 Octobre 2013

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Cabinet

**Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze de la jeunesse et des sports (contingent
régional) promotion du 14 juillet 2013**



PRÉFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Arrêté n°
portant attribution de la médaille de bronze
de la jeunesse et des sports (contingent régional)
promotion du 14 juillet 2013

LE PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

Vu l'instruction ministérielle n° 83-197-JS du 19 novembre 1987 ;

Vu l'arrêté n° 2012-045-0001 du 14 février 2012 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2013 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'avis du 11 octobre 2013 de la commission régionale chargée d'examiner les dossiers d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2013,

Arrête :

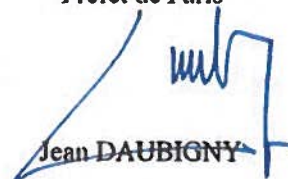
Article 1 : la médaille de bronze de la jeunesse et des sports (contingent régional) est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

Mme BAALA Hanane
M. BOQUEHO Yann
Mme BRUN H el ene
M. CHANGENET Alain
M. DOBERNIG Maurice
M. DUMAS David
M. ESCODA Antoine
M. GENEVIEVE-CHIFFET Mathurin
M. LINGART Georges
M. MATHIEU Jean-Claude
Mme MOREAU Ludivine
M. ROQUES Jean-Claude
M. VAN BEVER Herv e
M. VIVIEN Didier

Article 2 : La Sous-pr ef ete, Directrice de cabinet de la pr efecture de la r egion Ile-de-France, pr efecture de Paris, et le Directeur r egional de la jeunesse, des sports et de la coh esion sociale d'Ile-de-France sont charg es, chacun en ce qui le concerne, de l'ex ecution du pr esent arr et e qui sera publi e au recueil des actes administratifs de la pr efecture de la r egion Ile-de-France, pr efecture de Paris, et accessible depuis le site internet : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>

Fait   Paris, le **21 OCT. 2013**

Le Pr efet de la r egion Ile de France
Pr efet de Paris



Jean DAUBIGNY